



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 16 février 2023

**Remise du rapport de l'OFB sur une rencontre accidentelle entre une personne et cinq loups dans la forêt à Castellet-les-Sausses (04)**

Lundi 13 février 2023, les services de l'Office français de la biodiversité des Alpes-de-Haute-Provence (OFB-04) ont été informés qu'un conseiller municipal de la commune de Castellet-les-Sausses aurait rencontré une meute de 5 loups, tandis qu'il se rendait en forêt pour entretenir un canal d'arrosage. Un seul de ces loups se serait montré agressif avant de prendre la fuite sous la menace de la personne.

Dès qu'ils ont pris connaissance des faits, deux agents de l'OFB-04 se sont immédiatement rendus sur place pour recueillir le témoignage de la personne et comprendre les circonstances de cette rencontre.

**Dans son rapport**, l'OFB indique, sur la base du témoignage et de l'examen du site, **que la configuration très particulière des lieux apparaît comme l'explication** de cet événement exceptionnel.

La rencontre est survenue sur un versant particulièrement accidenté, **avec un sentier unique qui limite les possibilités d'échappatoire pour un animal**. L'amont du sentier présente une barre rocheuse infranchissable pour un loup. En contrebas du chemin se situe une pente avec une végétation impénétrable.

Selon le rapport, un seul animal a eu **un comportement d'intimidation sans pour autant chercher à mordre, ni à se jeter sur la personne**. En l'absence d'autre itinéraire de repli, il est très probable que le canidé ait voulu forcer le passage.

Les cris et menaces effectués par la personne ont permis de mettre en fuite **l'animal qui a rejoint ses congénères**. **L'homme a ensuite informé le maire de la commune de cet incident puis a repris ses travaux** d'entretien du canal avant de redescendre en vallée. A la fin de ses travaux, **il indique avoir observé les loups sur l'autre versant**, plusieurs minutes après cette rencontre. **Les animaux adoptaient alors un comportement de fuite habituel sans aucun comportement d'obstination ou de récurrence agressive**.

À la connaissance des services de l'OFB, il s'agit du premier cas de rencontre recensé en France depuis le retour du loup au début des années 1990.

**Le rapport souligne que cet événement, bien qu'exceptionnel, ne doit pas appeler d'inquiétude particulière**. *« Dans une configuration aussi singulière et sans possibilité de fuite, un loup, comme tout grand mammifère sauvage, peut présenter une attitude dangereuse en cas de rencontre. Et nombreux sont les événements impliquant sanglier, cerf élaphe, chevreuil, chamois ou bouquetin qui forcent le passage au détriment de l'intégrité de l'humain qui se trouve sur leur cheminement. »*

**Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence informe pour sa part qu'il prend très au sérieux cet événement** et a demandé à l'ensemble des services concernés (OFB-04, DDT-04, Lieutenants de loupeterie) de renforcer la surveillance de la meute et du secteur.

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex